



## Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°32/25

**Objet de la délibération :** Délibération de principe pour la mise en œuvre d'une Fête de l'eau de la Crau

L'an deux mille vingt-cinq  
et le dix décembre  
le Comité Syndical du Syndicat mixte  
de gestion des nappes de la Crau  
régulièrement convoqué s'est réuni,  
en nombre prescrit par la loi  
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

**Étaient présents :**

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Xavier DUFOUR, M. Patrick GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Olivier MICHEL, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER

➤ Procurations :

de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT  
de Madame Christiane SALLE à Madame Anne-Claire ORIOL  
de Monsieur Didier REAULT à Madame Marylène BONFILLON  
de Madame Marie-France SOURD à Monsieur Daniel HIGLI  
de Madame Magali RAMOS à Madame Céline TRAMONTIN  
de Madame Catherine BALGUERIE-RAULET à Monsieur Pierre RAVIOL  
de Monsieur Noël ROUQUET à M. Xavier DUFOUR

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Louis PLAZY

Membres à voix délibérative en exercice : 31

Membres à voix délibérative présents : 14

Procurations : 7

Membres à voix délibérative (présents exprimés + procurations) : 21

Secrétaire de séance : Marylène BONFILLON

**CONSIDERANT** la délibération N°31-25 principe relative à la mise en œuvre d'une campagne de communication marquant les 20 ans du syndicat ;

**CONSIDERANT** la stratégie de communication mise en place sur la période 2025-2027 ;

**CONSIDERANT** que la gestion de la ressource en eau en Crau est un enjeu vital et complexe, nécessitant une large information et sensibilisation des populations, des acteurs économiques et des collectivités territoriales;

**CONSIDERANT** l'opportunité que représente cet anniversaire pour lancer une initiative de communication d'ampleur, permettant de valoriser les missions du Syndicat (protection de la ressource, SAGE, études d'ingénierie) et de mettre en lumière les défis cruciaux, notamment la sécurisation et la modernisation des canaux d'irrigation face au changement climatique ;

**CONSIDERANT** la pertinence d'ancrer durablement la thématique de l'eau dans le calendrier événementiel local et régional, en transformant cette célébration anniversaire en un événement pédagogique et festif à vocation annuelle ;

Madame la Présidente propose d'organiser un premier évènement pilote, au mois de juin 2026, « la fête de l'eau dans la Crau » (nom à définir). Un premier site, proche de l'étang d'Entressen, au Domaine de la Tour est à confirmer avec la Mairie d'Istres.

L'événement sera porté par le SYMCRAU avec différents partenariats institutionnels ou locaux comme notamment avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et la Fédération des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône.

Cet événement, familial et orienté vers la valorisation du patrimoine de la Crau, ses canaux, son agriculture, ses paysages et la ressource en eau qui en font la fierté du territoire, donnera la parole à tous les acteurs de la Crau qui le souhaitent et qui ont un lien avec l'eau du territoire.

Dans sa version pilote en 2026, il pourra grandir en se présentant chaque année dans un lieu différent de la Crau. Au programme, activités familiales, sensibilisation, village éphémère, sortie nature et sortie thématique sur l'hydro-pédagogie.

Le SYMCRAU porte ses efforts sur la recherche de partenariats financiers et logistiques pour cet événement, qui servira toutes les structures participantes, comme une caisse de résonnance pour la valorisation du territoire à travers toutes ses activités liées directement ou indirectement à l'eau.

## Le Comité :

**OUI** l'exposé de Madame la Présidente,

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE** des membres présents,

**APPROUVE** le principe d'organiser en 2026 une « Fête de l'Eau en Crau » dans le cadre des célébrations du 20ème anniversaire du SYMCRAU,

**DECIDE** d'institutionnaliser cet événement afin qu'il soit reconduit annuellement ~~à partir de 2026, dans le but~~ de maintenir une dynamique constante de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de l'eau sur le territoire de la Crau,

**AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à la préparation, à la programmation et à la réalisation de la première édition de la "Fête de l'Eau en Crau" en 2026, incluant :

- La recherche des partenariats techniques et financiers
- L'allocation des moyens humains et matériels
- L'inscription des crédits dédiés au Budget Primitif 2026 et dans les budgets ultérieurs

**DIT** que les crédits correspondants seront proposés au budget principal,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer les pièces à intervenir,

**AINSI** fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du SYMCRAU,**

**Céline TRAMONTIN**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*